



L'UMIH favorable à une meilleure application de la loi Evin

Rubrique : actualités - Date : mercredi 1er juin 2005

L'AFP annonce que l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) s'est déclarée « pour la stricte application de la loi Evin » car cette loi « permet. De faire cohabiter en bonne intelligence fumeurs et non-fumeurs ». L'agence souligne que « l'UMIH reconnaît que la loi Evin n'a pas été assez bien respectée mais qu'un changement est en train de s'opérer à grande vitesse ». L'UMIH a lancé une campagne de communication en octobre 2004 pour inciter les professionnels à appliquer la loi et elle les exhorte maintenant « à la respecter à la lettre ».